

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

LARDIER et VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 04 - 2016

SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 10
Présents : 8



L'an deux mille seize et le jeudi 18 Février 2016 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 11 février 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, Mme STEFANI Noëlle, Mme Céline TRUCH, Mme Danielle BLANC

Absents excusés : Joël ROBERT, Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet : Avenant à la convention « prestation mission assistant de prévention »

Le Maire rappelle aux membres présents la convention signée en 2014 entre la Commune et le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la mise à disposition d'un agent assistant de prévention.

Il y a lieu de délibérer pour signer l'avenant à cette convention, le tarif horaire passant de 20 € à 25 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de leur Maire
- Autorise le Maire à signer ledit avenant au tarif horaire de 25€.

Fait et délibéré le jeudi 18 février 2016

Le Maire

Rémi COSTORIER

